

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1955

9 août 2008

### SOMMAIRE

<b>ABF Preston Park S.à r.l.</b> .....	<b>93819</b>	<b>G-Build S.à r.l.</b> .....	<b>93837</b>
<b>Action Investment Company S.A.</b> .....	<b>93794</b>	<b>Gilda Participations S.A.</b> .....	<b>93836</b>
<b>Agripina S.A. Holding</b> .....	<b>93836</b>	<b>Gilda Participations S.A.</b> .....	<b>93833</b>
<b>Alliance Entreprise S.A.</b> .....	<b>93834</b>	<b>Golfstar S.A.</b> .....	<b>93830</b>
<b>Argelux S.A.</b> .....	<b>93837</b>	<b>HMA Sport Consulting S.A.</b> .....	<b>93834</b>
<b>Auto-Moto-Ecole Patrick WARNIER Sàrl</b> .....	<b>93836</b>	<b>Indesit Company Luxembourg S.A.</b> .....	<b>93829</b>
<b>Banjo S.A.</b> .....	<b>93838</b>	<b>Intranor S.A.</b> .....	<b>93840</b>
<b>Bruyères Property S.A.</b> .....	<b>93833</b>	<b>La Félicidade S.A.</b> .....	<b>93804</b>
<b>Centralis S.à r.l.</b> .....	<b>93828</b>	<b>La Leopolda S.à r.l.</b> .....	<b>93808</b>
<b>Compagnie Investissement Europe Hold- ing Luxembourg S.A.</b> .....	<b>93831</b>	<b>Leon Investissement S.à r.l.</b> .....	<b>93834</b>
<b>Contessa Real Estate and Trading Compa- ny S.A.</b> .....	<b>93828</b>	<b>Movilliat Terrains S.A.</b> .....	<b>93840</b>
<b>Contessa Soparfi S.A.</b> .....	<b>93827</b>	<b>Op der Schock, société coopérative</b> .....	<b>93839</b>
<b>Contessa Soparfi S.A.</b> .....	<b>93828</b>	<b>P. Corporate Investments S.A.</b> .....	<b>93832</b>
<b>Cosafin S.A.</b> .....	<b>93835</b>	<b>Robin Leudelage Sàrl</b> .....	<b>93835</b>
<b>Credit Suisse SICAV One (Lux)</b> .....	<b>93829</b>	<b>Romafi S.A.</b> .....	<b>93831</b>
<b>Deep Valley Finance S.A.</b> .....	<b>93839</b>	<b>Skyliners S.à r.l.</b> .....	<b>93837</b>
<b>Design Carrelages S.A.</b> .....	<b>93827</b>	<b>Spareplan</b> .....	<b>93832</b>
<b>Emanimmo S.A.</b> .....	<b>93832</b>	<b>Styles Décors S.à r.l.</b> .....	<b>93827</b>
<b>Evanio Investments Holding S.A.</b> .....	<b>93838</b>	<b>Superfund Luxembourg S.A.</b> .....	<b>93835</b>
<b>Finloc Investments S.A.</b> .....	<b>93830</b>	<b>Tyler S.A.</b> .....	<b>93838</b>
<b>Fourb International S.A.</b> .....	<b>93833</b>	<b>Ulrika S.A.</b> .....	<b>93830</b>
<b>FSS Luxembourg I S.à r.l.</b> .....	<b>93812</b>	<b>Viera Invest and Finance S.A.</b> .....	<b>93839</b>
		<b>Zürcher &amp; Jung S.à.r.l.</b> .....	<b>93826</b>

**Action Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.310.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niedervanven (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Action Group Holdings Co (KSCC), having its registered office at Rakan Tower, 24th Floor, Fahad Al Salem Street, P.O.Box 3866 Safat, 13039 Kuwait, registered under the commercial register No. 72544, with the Ministry of Commerce & Industry Companies Department, Authorities for companies in Kuwait,

here represented by Paul Witte, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 May 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of association of a public limited liability company (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued a company in the form of a *société anonyme*, under the name of Action Investment Company S.A. (the "Company"). The Company will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") as well as by the articles of association (the "Articles") which also specify the exceptional rules applying to a one-member company.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

3.2. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 4. Registered office.**

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.**

5.1. Capital

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) ordinary shares each with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

## 5.2. Authorised Capital

An authorized share capital is set at two million euros (EUR 2,000,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) per share.

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the share capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by the issuance of additional shares (under the conditions provided above), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying-up on the additional shares;
- remove or limit for the existing shareholder(s) a preferential right to subscribe to the additional shares to be issued; and
- determine whether a share premium will be paid on the additional shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium.

These authorizations are valid for a period ending on 5 years from incorporation, and they may be renewed by a general meeting of shareholder(s) for those shares of the authorized corporate capital which up to that will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the share capital, realised and duly stated in the form provided for by the Law, Article 5.1. will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

## 5.3. Shares

5.3.1. The shares shall be in registered form.

5.3.2. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.3.3. Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder(s). Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder (s) adopted in the manner required for the amendment of these Articles, as prescribed in Article 16 hereof.

## Art. 7. Meetings of shareholders - General.

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholder(s) of the Company shall represent the entire body of shareholder (s) of the Company.

The general meeting of shareholder(s) shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of shareholder(s) shall have competence in all matters where the board of directors desires the formal approval of the general meeting of shareholder(s).

7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholder(s) of the Company, unless otherwise provided herein.

7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholder(s) by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholder(s) duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

7.5. The board of directors determines all other conditions that must be fulfilled by shareholder(s) for them to take part in any meeting of shareholder(s).

7.6. The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholder(s) representing ten percent (10%) of the Company's share capital. If all of the shareholder(s) are present or represented at a meeting of shareholder(s), and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

## Art. 8. Board of directors.

8.1. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, as the shareholder(s) may decide from time to time.

The directors do not need to be shareholder(s) of the Company. The decisions of the board of directors shall be taken collectively.

The shareholder(s) may decide to appoint one (1) or several class A director(s) and one (1) or several class B director (s).

8.2. The directors shall be appointed for a period of maximum six (6) years and shall hold office until their successors are elected.

8.3. The board of directors shall appoint a Chairman (the "Chairman") among the members of the board of directors of the Company.

8.4. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholder(s).

8.5. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty (30) business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholder(s).

8.6. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholder(s). The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors, except in relation to matters (i) which were (a) not in line with the object of the Company or (b) contrary to any provision of the Articles or (ii) as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

8.7. If a company is appointed as director, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the Company.

This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.

The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his own name and on his/her own behalf.

#### **Art. 9. Procedures of meeting of the board.**

9.1. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholder(s).

9.2. The Chairman shall preside all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

9.3. The board of directors shall meet upon call by the Chairman at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least three (3) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least twenty-four (24) hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the board of directors each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board of directors at such meeting.

9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The vote of the Chairman of the board of directors shall prevail in the case of equality of votes.

9.6. In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholder(s) subject to the responsibility of the board of directors.

9.7. Written resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting. Such resolutions can be documented in a single instrument.

#### **Art. 10. Minutes of meetings of the board.**

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by all the directors present or represented.

10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 11. Powers of the board.**

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to one or more directors or to any person(s) whether director, shareholder or not, acting individually or jointly. In case the daily management is delegated to a director, the board of directors shall annually report to the meeting of shareholder(s) on any remuneration or advantage granted to the daily management. The board of directors may also confer powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

**Art. 12. Binding signature.**

12.1. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, by the single signature of the Managing Director (as defined in Article 12.3.) within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signature power shall have been delegated by the board of directors.

12.2. However, if the shareholder(s) has/have appointed one (1) or several class A director(s) and one (1) or several class B director(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A director and one class B director or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors, within the limits of such power.

12.3. The board of directors may sub-delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or several directors (the "Managing Director").

The board of directors will determine the Managing Director's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his appointment.

**Art. 13. Statutory auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholder(s) for a period not exceeding six (6) years.

**Art. 14. Appropriation of profits.****14.1. Legal Reserve**

From the annual net profits of the Company, five percent (5.00%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10.00%) of the subscribed capital of the Company.

**14.2. Dividends**

14.2.1. The general meeting of shareholder(s), upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

14.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by the Law.

**Art. 15. Dissolution and liquidation.**

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles as prescribed in Article 16 hereof.

15.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholder(s) affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 16. Amendment of articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholder(s), subject to the quorum and voting requirements provided by the Law.

**Art. 17. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

**Art. 18. Annual general meeting of shareholders.**

18.1. The annual general meeting of shareholder(s) shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 30th day of the month September, at 11.30 a.m.

18.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting of shareholder(s) shall be held on the next following business day. The annual general meeting of shareholder(s) may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

18.3. Other meetings of shareholder(s), ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of such meetings. They may be held at the registered office or at any other place.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 July and shall terminate on the 30 June of each year.

*Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2009.

The first annual general meeting of shareholder(s) shall take place in the year 2009.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
Action Group Holdings Co. (KSCC), prenamed .....	310	31,000.-	100%
Total .....	310	31,000.-	100%

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the Law have been complied with.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

*Resolution of the sole shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convoked, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of auditor at one (1).
2. The following persons are appointed directors of the Company:

*Class A director:*

a. Sheikh Mubarak A.M. Al-Sabah, vice-chairman, born on 18 May 1976 in Cairo, Egypt, and having his professional address at Rakan Tower, 28th Floor, Fahad Al-Salem Street, 13039 Kuwait;

His term of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2009.

*Class B directors:*

a. Mr François Pfister, director, born in Uccle, Belgium, on 25 October 1961, and having his professional address at 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

b. Mr Geoffrey Henry, director, born in Chenée, Belgium, on 5 May 1972, and having his professional address at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and

c. Mr Stéphane Hadet, attorney-at-law, born in Nancy, France, on 25 May 1968, and having his professional address at 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg.

Their term of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2009.

3. Has been appointed statutory auditor:

KPMG Tax, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 50.868 and having its registered office at 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Its term of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2009.

4. The registered office of the Company is established at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.



Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Action Group Holdings Co. (KSCC), ayant son siège social à Rakan Tower, étage 24, Fahad Al Salem Street, boîte postale 3866 Safat, 13039 Kuwait, inscrite auprès du ministère du commerce et de l'industrie, secteur sociétés, sous le numéro 72544,

ici représentée par Paul Witte, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 29 mai 2008.

Ladite procuration restera, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est ici formé par le souscripteur ci-avant désigné et tous ceux qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, sous la dénomination de Action Investment Company S.A. (la "Société"). La Société sera régie par les lois se rapportant à une telle société et en particulier par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts") qui spécifient aussi les règles exceptionnelles s'appliquant à une société anonyme unipersonnelle.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut conclure tout contrat lié à l'acquisition, la souscription ou l'administration des instruments mentionnés et leur financement.

3.2. La Société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissance de dettes ainsi que tout autre instrument de dettes. La Société pourra prêter des fonds, y compris des fonds résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société appartenant au même groupe que la Société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, des sociétés affiliées ou de toute autre société appartenant au même groupe que la Société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges ou accorder une hypothèque sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris le recours à des contrats à terme, ainsi que toute technique et tout instrument destiné à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque de fluctuation de taux d'intérêt et tout autre risque.

3.4. La Société pourra réaliser toute opération commerciale ou financière ainsi que toute transaction mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorise, ou se rapporte à la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration considère que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

#### **Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions.**

##### 5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

##### 5.2. Capital Autorisé

Un capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions (selon les conditions détaillées ci-dessus), contre paiement en espèce ou en nature, par la conversion de créances, intégration de profits réservés ou de toute autre manière;
- déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement des nouvelles actions;
- supprimer ou limiter un droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les nouvelles actions à émettre; et
- déterminer si une prime d'émission sera payée ou non pour les nouvelles actions à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission.

Ces autorisations sont valables pour une période finissant la cinquième année à partir de la date de la constitution et elles peuvent être renouvelées par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui n'auront pas été émises jusqu'à cette date par le conseil d'administration.

Après chaque augmentation de capital, réalisée et dûment formulée dans les formes prescrites par la Loi, l'article 5.1. sera modifié afin de refléter l'augmentation réelle. Cette modification sera documentée par acte authentique du conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée à cette fin.

### 5.3. Actions

5.3.1. Les actions seront nominatives.

5.3.2. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les propriétaires à part entière de ces actions.

5.3.3. Des certificats d'inscription nominatifs pourront être délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet.

**Art. 6. Augmentation de capital.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

### Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général.

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adapter ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts.

7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax ou par télex.

7.4. Sauf stipulation contraire de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

7.6. L'assemblée des actionnaires sera convoquée par le conseil d'administration. Elle sera aussi convoquée à la demande écrite des actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

### Art. 8. Conseil d'administration.

8.1. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, nommés par les actionnaires.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les décisions du conseil d'administration doivent être prises collectivement.

Les actionnaires peuvent décider de désigner un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un (1) ou plusieurs administrateurs de catégorie B.

8.2. Les administrateurs seront désignés pour une période de six (6) ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

8.3. Le conseil d'administration désignera un président du conseil d'administration (le «Président») entre les membres du conseil d'administration.

8.4. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.



8.5. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente (30) jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

8.6. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration, exception faite pour les affaires (i) qui (a) ne concordent pas avec l'objet de la Société ou (b) sont contraires à une disposition des Statuts ou (ii) dans lesquelles il sera jugé en dernière instance responsable pour grosse négligence ou faute professionnelle.

8.7. Si une personne morale est nommée administrateur, celle-ci désignera un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant sera soumis aux mêmes conditions et encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en son nom et pour son compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne pourra révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la succession des fonctions du représentant permanent seront soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en son nom et pour son compte propre.

#### **Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration.**

9.1. Le conseil d'administration pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

9.2. Le Président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des administrateurs présents à ces réunions du conseil d'administration.

9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins trois (3) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux heures et lieux indiqués dans un programme préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil d'administration une copie des documents et / ou matériaux à discuter et/ou à approuver par le conseil d'administration cette réunion.

9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, à condition que dans ce dernier cas le vote soit confirmé par écrit.

9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, qu'à la condition que la majorité au moins des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

La voix du Président du conseil d'administration sera prépondérante en cas de partage des voix.

9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra pas délibérer, ni voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

9.7. Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration. De telles résolutions pourront être documentées dans un seul instrument.

#### **Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.**

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les administrateurs présents ou représentés.

10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le Président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires, relèvent de la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et de gestion des affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans ces tâches, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne qu'il/ qu'elle soit administrateur, actionnaire ou pas, agissant individuellement ou collectivement. Dans le cas où la gestion journalière est déléguée à un administrateur, le conseil d'administration doit, chaque année, faire un rapport à l'assemblée générale des actionnaires sur toute rémunération ou tout avantage donné à la gestion quotidienne. Le conseil d'administration peut en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tout agent et employé et fixer leurs émoluments.

**Art. 12. Signature.**

12.1. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'Administrateur-délégué (tel que défini dans l'article 12.3.) dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

12.2. Cependant, si l' / les actionnaire(s) a / ont désigné un (1) ou plusieurs administrateur(s) de catégorie A et un (1) ou plusieurs administrateur(s) de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'un tel pouvoir.

12.3. Le conseil d'administration pourra déléguer ses compétences pour la gestion journalière à un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) («l'Administrateur-délégué»).

Le conseil d'administration déterminera les responsabilités de l'Administrateur-délégué et sa rémunération (si celle-ci est prévue), la durée de la période de représentation ainsi que toute autre condition de sa nomination.

**Art. 13. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui n'excède pas six (6) ans.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.****14.1. Réserve Légale**

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5,00%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10,00%) du capital social souscrit de la Société.

**14.2. Dividendes**

14.2.1. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

14.2.2. Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

**Art. 15. Dissolution et liquidation.**

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour la modification des Statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 16. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et les conditions de vote requis par la Loi.

**Art. 17. Loi applicable .** Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.**

18.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le 30<sup>e</sup> jour du mois de septembre à 11.30 heures.

18.2. Si ce jour devrait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale des actionnaires pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

18.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifiés dans les convocations de telles assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 30 juin 2009.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2009.

#### *Souscription*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit EUR	% du capital social
Action Group Holdings Co. (KSCC), précitée . . . . .	310	31.000,-	100%
Total . . . . .	310	31.000,-	100%

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 tel que modifié de la Loi ont été remplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ deux mille deux cents euro (EUR 2.200,-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateur est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

##### *Administrateur de catégorie A:*

a. Sheikh Mubarak A.M. Al-Sabah, vice-président, né le 18 mai 1976 au Caire, Egypte, et ayant son adresse professionnelle à Rakan Tower, 28<sup>e</sup> étage, Fahad Al-Salem Street, 13039 Koweït;

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale de l'année 2009.

##### *Administrateurs de catégorie B:*

a. M. François Pfister, directeur, né le 25 octobre 1961 à Uccle, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;

b. M. Geoffrey Henry, directeur, né le 5 mai 1972 à Chenée, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et

c. M. Stéphane Hadet, avocat, né le 25 mai 1968 à Nancy, France, et ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale de l'année 2009.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

KPMG Tax, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.868 et ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale de l'année 2009.

4. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Witte, Henri Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juin 2008, LAC/2008/26245. — Reçu à 0,50% cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008094942/202/555.

(080109178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

### **La Felicidade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 16-18, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 140.334.

#### STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur João Pedro DA FONSECA BRITO, ouvrier, demeurant à L-4877 Lamadeleine, 32, rue Maragole.

2.- Madame Anabela BENTO MARQUES, commerçante, demeurant à L-3328 Crauthem, 12, rue Metzler.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participation financière, qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de La Felicidade S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toutes autres manières, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toutes autres manières, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euro) représenté par 1000 (mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente-et-un Euro).

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, par la seule signature de l'administrateur-délégué.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 19.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois juillet à 18.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 20.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 21.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.



### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 22.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se réunira en deux mille neuf.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts le premier président ainsi que le premier administrateur-délégué peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société

#### Souscription

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Da Fonseca Brito , prèdit, . . . . .	999 actions
2.- Madame Bento Marques Anabela, prèdite, . . . . .	1 action
TOTAL: MILLE ACTIONS . . . . .	1000 actions

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euros) se trouve dès-à-présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500,-EUR)

#### Assemblée générale extraordinaire

La société comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, la société comparante a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur João Pedro DA FONSECA BRITO, prèdit.

- Madame Anabela BENTO MARQUES, prèdite.

- Monsieur Valdemar DOS REIS MARQUES, ouvrier, demeurant à L-3328 Crauthem, 12, rue Metzler.

Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

3) L'assemblée décide de nommer comme administrateur-délégué et président du conseil d'administration: Monsieur Valdemar DOS REIS MARQUES, prèdit.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle en l'an 2014.

4) Conformément à l'article 16 des statuts la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, par la seule signature de l'administrateur-délégué.

5) A été appelé à la fonction de commissaire:

BUCOMI S.A, avec siège social à L-4050 Esch-sur-Alzette, 41, rue du Canal, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B. 104102.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

6) Le siège social est fixé à L-4018 Esch-sur-Alzette, 16-18, rue d'Audun.

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec nous notaire le présent acte avec le notaire, qui certifie l'état civil des comparants comme suit:

- pour Monsieur Joao DA FONSECA BRITO, d'après sa carte d'identité numéro 330585 émis à Luxembourg en date du 6 janvier 2004,

- pour Madame Anabela BENTO MARQUES, d'après sa carte d'identité numéro 261296 émis à Luxembourg en date du 16 avril 1997.

Signé: J. DA FONSECAO BRITO, A. BENTO MARQUES, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 01<sup>er</sup> juillet 2008. Relation: EAC/ 2008/8773. - Reçu cent cinquante-cinq euros 155.- €.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008094971/203/227.

(080109482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

### **La Leopolda S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.336.

#### — STATUTES

In the year two thousand eight, on the eleventh day of July.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

ATENACO HOLDINGS CORPORATION, with registered office in Cyprus, 1506 Nicosia, Flat/Office 801, 8th Floor, Nicosia Tower Center, Vryonos, 36, with certificate number of Nicosia (Cyprius) register 149542,

Here represented by Mr. Benoît CAILLAUD, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Nicosia on July 7, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "LA LEOPOLDA S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 12,500) represented by HUNDRED (100) shares of HUNDRED TWENTY-FIVE EUROS (EUR 125.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty one of December.

**Art. 16.** Each year on December 31st, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit, i An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2008.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder, ATENACO HOLDINGS CORPORATION, prenamed, declares to subscribe the HUNDRED (100) shares and all the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-Eur) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,500.- EUR).

*Extraordinary general meeting*

The sole partner representing the whole of the company's share capital has forthwith carried the following resolutions:

1) The number of manager is fixed at two:

- Mr. Stéphane BIVER, private employee, born in WATERMAEL-BOITSFORT (BELGIUM), on August 3, 1968, residing professionally in L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

- Mr. Alain NOULLET, private employee, born in BERCHEM-SAINTE-AGATHE (BELGIUM), on November 2, 1960, residing professionally in L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

The meeting appoints the above two managers of the company for an unlimited period.

2) The registered office is established at boulevard de la Pétrusse, 128, L-2330 Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

**A COMPARU:**

ATENACO HOLDINGS CORPORATION, ayant son siège social à Chypre, 1506 Nicosie, Flat/Office 801, 8th Floor, Nicosia Tower Center, Vryonos, 36, immatriculée au registre de Nicosie (Chypre) sous le numéro 149542,

ici représentée par Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat de résidence à Luxembourg,

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "LA LEOPOLDA S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

L'associée unique, ATENACO HOLDINGS CORPORATION, précitée déclare souscrire les CENT (100) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- Eur) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents EUROS (1.500,- Eur.).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par deux gérants:

- Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né le 3 août 1968 à WATERMAEL-BOITSFORT (Belgique), résidant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128,
- Monsieur Alain NOULLET, employé privé, né le 2 novembre 1960 à BERCHEM-SAINTE-AGATHE (Belgique), résidant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Caillaud, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 juin 2008. LAC/2008 29621. — Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008094970/202/226.

(080109494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

### **FSS Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.343.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of June.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

#### THERE APPEARED:

Nomura Fund of Funds GP Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 47, Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 ODB, Channel Islands (the Shareholder),

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, with professional address at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.



Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of FSS Luxembourg I S.à r.l. (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or natural persons.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, hedging transactions and similar transactions.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company shall not participate in an activity in the financial sector on a professional basis as referred to in the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** The Company's shares are indivisible vis-à-vis the Company, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the single shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the shareholders, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each meeting of the board of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the board.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his or their positions, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or e-mail transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act 1915.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his or their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act 1915, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act 1915 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and payment*

All the 100 (hundred) shares have been subscribed and fully paid-up through contribution in cash by the Shareholder, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 March 2009.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred and fifty euro.

*Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation, the Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Carl SPEECKE, company director, born on 5 March 1964 in Kortrijk (Belgium), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born on 20 November 1976 in Nancy (France), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - Mr. Benoit NASR, company director, born 26 May 1975 in Charleroi (Belgium), with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and
3. the registered office is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

Nomura Fund of Funds GP Limited, une société constituée et existant sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 47, Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 ODB, Iles Anglo-Normandes (l'Associé),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de FSS Luxembourg I S.à r.l. (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à des personnes physiques.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, futures, forwards, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres, ainsi que toutes opérations de couverture ou d'exposition ainsi que toutes opérations similaires.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, notamment la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société ne pourra pas exercer une activité du secteur financier à titre professionnel telle que désignée par la loi du 10 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur décision prise lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6. Modifications du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié sur décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toute cession des parts sociales détenues par l'associé unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales doivent être cédées conformément aux exigences des articles 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, sur décision adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par décision prise à la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des stipulations du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ressortent de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise dès lors que l'heure et l'endroit, auxquels doit se tenir une réunion du conseil de gérance, auront été déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également transmettre leurs votes par téléphone et les confirmer ensuite par écrit. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée au conseil de gérance. Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courrier électronique).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que sur décision prise à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserve.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 mars 2009.

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à un montant de mille deux cent cinquante euros.

#### *Résolutions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des gérants est fixé à 3 (trois);
2. les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Carl SPEECKE, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1964 à Kortrijk (Belgique), demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1976 à Nancy (France), demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;



- Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né le 26 mai 1975 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et

3. le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise et française, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2008, Relation GRE/2008/2811. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008094968/231/359.

(080109647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**ABF Preston Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.332.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-first day of July.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company BV ABF Delaware Inc., a company incorporated under the laws of the Netherlands (and domesticated as a limited liability company in Delaware, United States of America), having its seat in Rotterdam, the Netherlands, and its address at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America,

duly represented by Maître Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in Memphis (Tennessee, USA), on 17th July 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and Duration.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of "ABF Preston Park S.à r.l." (the "Company").

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its objects.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, within the limits of the law.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments) both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Corporate capital

**Art. 4. Capital .** The Company's subscribed share capital is fixed at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

**Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares .** The Company shall have the power to, subject to compliance with the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law"), acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

## Chapter III. Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

**Art. 8. Management.** The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers who shall be designated as A Managers or B Managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

**Art. 9. Meeting of the board of managers.** Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented, provided that no resolution shall be taken if not at least an equal number of B Managers shall be present or represented than the A Managers present or represented at any meeting of the board of managers.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 10. Representation - Authorized signatories.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 11. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the articles of association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. Secretary

**Art. 12. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the "Secretary").

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-a-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V. General Meetings of Shareholders

**Art. 13. Annual general meeting - Extraordinary general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within 6 months following the close of the financial year.

**Art. 14. Shareholders' voting rights.** Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

**Art. 15. Quorum - Majority.** Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the articles of association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

#### Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

**Art. 16. Financial year.** The Company's accounting year begins on September fifteen and ends on September fourteen of the following year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 18. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 19. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Any repayment of share premium to the shareholder(s) of the Company shall comply with the conditions applicable to a reduction of corporate capital by repayment to the shareholder(s).

### Chapter VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these articles of association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 21. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

### Chapter VIII. Audit

**Art. 22. Statutory Auditor - External Auditor.** In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 on the Trade and Companies Register, the accounting and the financial statements of enterprises, as amended, does not apply.

### Chapter IX. Governing law

**Art. 23. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company BV ABF Delaware Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in by the subscriber so that the amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

#### *Transitory provision*

By way of derogation to Article 16 of the present articles of association, the Company's current accounting year is to run from the date of incorporation of the Company to 14 September 2008.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately 2.000.-Euros.

For the purpose of registration, the share capital is evaluated at 31.557,68.- Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

Then the sole shareholder of the Company, represented as hereabove stated, has taken the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three (3).
- 3) The following person is appointed as A manager for an unlimited period:
  - Mr. Peter RUSSELL, accountant, born in Edgware, Middlesex (Great Britain) on 12 September 1957, residing professionally at Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London W1K4QY (Great-Britain),
- 4) The following persons are appointed as B managers for an unlimited period:
  - Mr. Michael MCDONALD, company manager, born in Manchester (Great-Britain) on 10 January 1948, residing at 162, route de Luxembourg, L-4973 Dippach;
  - Mr. Marc FEIDER, lawyer, born in Luxembourg on 5 October 1958, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.  
The document having been read to the proxyholder representing appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-et-un juillet.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société BV ABF Delaware Inc., une société constituée selon le droit Néerlandais, (et enregistrée comme une société à responsabilité limitée au Delaware, Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège à Rotterdam (Pays-Bas), et son adresse à 1209 Orange Street, 19801 Wilimington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Maître Michel BULACH, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Memphis (Tennessee, USA) le 17 juillet 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur et les présents statuts:

### Chapitre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Objet - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "ABF Preston Park S.à r.l." (ci-après la "Société").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet social de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans le domaine immobilier, établir, administrer, développer et céder ses actifs de quelque manière qu'ils se composent à toute époque, et notamment, sans que ce soit limitatif, son portefeuille de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat, toutes valeurs mobilières et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, de recevoir ou accorder des licences relatives à des droits de propriété intellectuelle, et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ou aux sociétés du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société pourra accomplir toutes les opérations industrielles ou commerciales qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature dans les limites légales.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

### Chapitre II. Capital social

**Art. 4. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 50.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par décision de l'associé unique ou, selon le cas, pas une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des statuts.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts.** En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la "Loi"), acquérir ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

### **Chapitre III. Gérance - Réunion du conseil de gérance - Représentation - Signataires autorisés**

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance et seront désignés comme Gérants A ou Gérants B. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé (s). Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) et remplacer le(s) gérant(s).

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

**Art. 9. Réunion du Conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant au conseil de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le(s) membre(s) concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, à condition qu'aucune résolution ne puisse être passée si un nombre de Gérants B au moins égal à celui de Gérants A présents ou représentés n'est présent ou représenté à toute réunion du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. L'(es)associé(s) peut(vent) élire parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérant(s)-délégué(s) qui aura(ont) le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'il(s) agisse(nt) dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires (s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat et toute autre condition essentielle de son/leur mandat.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.



#### Chapitre IV. Secrétaire

**Art. 12. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le "Secrétaire").

Le Secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. Assemblée générale des associés

**Art. 13. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés.** L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice social.

**Art. 14. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

**Art. 15. Quorum - Majorité.** Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés possédant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles tendant à la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit, les résolutions signées sur une ou plusieurs copies séparées produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### Chapitre VI. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le 15 septembre et se termine le 14 septembre de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 18. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 19. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Tout remboursement de primes d'émission au(x) associé(s) de la Société devra respecter les conditions applicables à une réduction du capital social par remboursement au(x) associé(s).

#### Chapitre VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 20. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Chapitre VIII. Vérification des comptes

**Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés, à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

## Chapitre IX. Loi applicable

**Art. 23. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Souscription et libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement souscrite par la société BV ABF Delaware Inc., pré-qualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur de sorte que le montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) est à la disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'Article 16 des présents statuts, le premier exercice social de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 14 septembre 2008.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions posées par l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été dûment remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement 2.000.- Euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à 31.557,68.- Euros

### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associé unique, représentée comme mentionné ci-avant, a alors adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à trois(3).
- 3) La personne suivante est nommée gérant A pour une période indéterminée:
  - Monsieur Peter RUSSELL, comptable, né à Edgware, Middlesex (Grande-Bretagne) le 12 septembre 1957, demeurant professionnellement Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London W1K4QY (Grande-Bretagne),
- 4) Les personnes suivantes sont nommées gérants B pour une période indéterminée:
  - Monsieur Michael MCDONALD, administrateur de sociétés, né à Manchester (Grande-Bretagne) le 10 janvier 1948, demeurant au 162, route de Luxembourg, L-4973 Dippach;
  - Monsieur Marc FEIDER, avocat à la Cour, né à Luxembourg le 5 octobre 1958, demeurant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: M. Bulach, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 22 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9788. — Reçu cent cinquante-sept euros soixante-dix-neuf cents 31.557,68 € à 0,5%: 157,79 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008094972/272/405.

(080109468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

### **Zürcher & Jung S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 80.428.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juillet 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
*Cabinet comptable et fiscal*  
Signature

Référence de publication: 2008095166/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Styles Décors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg B 21.993.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juillet 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
*Cabinet comptable et fiscal*  
Signature

Référence de publication: 2008095169/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Design Carrelages S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3353 Leudelange, 18-20, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.603.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juillet 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
*Cabinet comptable et fiscal*  
Signature

Référence de publication: 2008095170/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09666. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Contessa Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.743.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juillet 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
*Cabinet comptable et fiscal*  
Signature

Référence de publication: 2008095161/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10535. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Contessa Real Estate and Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 35.744.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juillet 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
*Cabinet comptable et fiscal*  
Signature

Référence de publication: 2008095160/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10537. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Contessa Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 35.743.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juillet 2008.  
2M CONSULTANT SARL  
13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Alzette  
*Cabinet comptable et fiscal*  
Signature

Référence de publication: 2008095162/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10536. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Centralis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095171/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05614. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 15.826.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 juin 2008*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de cinq à sept et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- MM Michele Piagnani, né le 9 mars 1971 à Perugia (Italie), demeurant à Via San Gottardo 10, CH-3900 Massagno (Suisse), président;  
 Dominique Audia, né le 16 mars 1965 à Metz (France), demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
 Sergio Bertasi, né le 26 octobre 1958 à Padova (Italie), demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
 Luca Checchinato, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
 Alessandro D'Aniello, né le 16 août 1972 à Avellino (Italie), demeurant à Corso Sempione 33, I-20145 Milan (Italie), administrateur;  
 Luca Ogliadoro, né le 15 novembre 1972 à Milan (Italie), demeurant à Via Pobiette 11, CH-6928 Manno (Suisse), administrateur;  
 Francesco Trovato, né le 31 mai 1969 à Catania (Italie), demeurant à Via Roncaglia 14, I-20146 Milan (Italie), administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

KPMG Audit, 31, allée Scheffer L - 2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme*

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2008095570/24/35.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Credit Suisse SICAV One (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.019.

Les actionnaires de la société Credit Suisse SICAV One (Lux) ont reçu une convocation extraordinaire pour une assemblée générale ordinaire le 16 juin 2008. Lors de cette assemblée, il a été noté la démission de Monsieur Lawrence Haber du conseil d'administration, la nomination de Messieurs Germain Trichies et Guy Reiter en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la société mentionnée ci-dessus ainsi que le changement d'adresse de Monsieur Luca Diener.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose dès à présent et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008, comme suit:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration  
1, Kalandplatz, CH-8045 Zurich
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2008095441/736/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07266. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080108964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Finloc Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.973.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 26 juin 2008 à 10.00 heures, 23, avenue de la Porte - Neuve à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean QUINTUS et Koen LOZIE, et de COSAFIN S.A, et le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE HRT
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095413/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09712. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Ulrika S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 79.219.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2008 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte - Neuve*

- Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de Messieurs Koen LOZIE, Jean QUINTUS et de COSAFIN S.A., ainsi que du Commissaire aux comptes, Monsieur Pierre SCHILL.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095411/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09708. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080109582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Golfstar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.208.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2008 à 14.00 heures à Luxembourg*

- Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer pour une durée de un an le mandat des Administrateurs de:

\* Monsieur Koen LOZIE, demeurant rue des Sacrifiés, 18, L-8356 Garnich,

\* Monsieur Jean QUINTUS, demeurant rue de Fischbach, 11 à L-7391 Blaschette

\* La société COSAFIN SA, société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg,



représentée par Monsieur Jacques Bordet,  
et le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.  
Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095408/1172/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Compagnie Investissement Europe Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 32.283.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 04 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de nommer:

3) aux postes d'administrateurs:

Monsieur Jean QUINTUS, Administrateur de sociétés, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach,

Monsieur Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, demeurant à L-8356 Garnich, rue des Sacrifiés, 18

COSAFIN SA, Société Anonyme, domiciliée au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET.

4) au poste de Commissaire aux Comptes:

La société EURAUDIT SARL, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095406/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09694. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Romafi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 118.507.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 20 juin 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs:

MM. Jean QUINTUS et Roger-Marc NICOUD et la société COSAFIN S.A.

et du Commissaire aux Comptes:

Fiduciaire HRT

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2008.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095405/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Spareplan, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095412/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09576. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Emanimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.397.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2008 à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de La Porte-Neuve*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Mesdames Emmanuelle LINDGREN et Anne ZACHARIAS et de Monsieur Joseph WINANDY.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide également, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur P. SCHILL.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008.

Pour Copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095414/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**P. Corporate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 75.613.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 9 juillet 2008*

Monsieur Niccolo' LUCCHINI est renommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement des administrateurs sortants Mesdames VIGNERON Frédérique et MORESCHI Luisella. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la société GORDALE MARKETING LIMITED. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme  
P. CORPORATE INVESTMENTS S.A.  
Jacopo ROSSI / Régis DONATI  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095460/545/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Gilda Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.482.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2008095416/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09590. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Bruyères Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.169.

Le bilan au 30 novembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095410/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09255. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Fourb International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 54.056.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 juin 2008*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de cinq à trois et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

- M. Alberto Bombassei, né le 05 octobre 1940 à Vicenza (Italie), demeurant Via G. Verdi 14, I-24121 Bergamo (Italie), administrateur et président;
- M. Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
- M. Szymon Bodjanski, né le 20 septembre 1977 à Gniezno (Pologne) demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008095578/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Leon Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juillet 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

Notaire

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008095629/231/15.

(080109781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Alliance Entreprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 85.836.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du 10 mai 2008

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes comme suit, pour la période expirant le 09 mai 2013:

*Conseil d'administration:*

- Monsieur Guy FEITE, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Madame Michèle FEITE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

-La société European Management Fiduciary S.A. ayant son siège social à 38, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008095436/1383/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**HMA Sport Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7336 Steinsel, 23, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 109.473.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 mai 2008

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur ZAIM Ahmed de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué. L'assemblée Générale procédera à son remplacement dans les meilleurs délais.

Pour réquisition  
Signature

Référence de publication: 2008095385/4181/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Robin Leudelange Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 5, Zone d'Activités Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 103.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095396/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09207. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Superfund Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 11, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.636.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095398/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09202. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Cosafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.588.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2008 à 10.30 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jacques BORDET, Jean QUINTUS et Joseph WINANDY, pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre Schill, Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095402/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Gilda Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 60.482.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 02 juin 2008 à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide, à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de MM. Jean QUINTUS et Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de M. Pierre SCHILL 18 A, boulevard de la Foire, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clôturant au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008095400/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Agripina S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 17.763.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 05 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

*Résolutions*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean QUINTUS, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer:

Monsieur Pierre SCHILL 18 A, boulevard Royal L-1528 Luxembourg  
au poste de Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008095397/1172/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Auto-Moto-Ecole Patrick WARNIER Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 54B, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 61.746.

—  
Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 14 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 115 du 23 février 1998; acte modificatif reçu par le même notaire en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 924 du 18 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

*Auto-Moto-Ecole Patrick WARNIER SARL, Société à responsabilité limitée*

Signature

*Le gérant*

Référence de publication: 2008095379/2075/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08958. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**G-Build S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 77.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15/07/2008.

*Pour G-BUILD S.A R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008095343/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05337. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Skyliners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 28.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15/07/2008.

*Pour SKYLINERS S.A. R.L.*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008095340/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05399. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Argelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 54.017.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Luxembourg, le 25 juin 2008.  
Luxembourg Corporation Company SA  
*Administrateur*  
Par Doeke van der Molen  
*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008095339/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08937. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Tyler S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 44.751.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Luxembourg, le 25 juin 2008.  
Luxembourg Corporation Company SA  
*Administrateur*  
Par Doeke van der Molen  
*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008095338/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08936. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Banjo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 125.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15/07/2008.  
*Pour BANJO S.A.*  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.  
*Signature*

Référence de publication: 2008095337/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05398. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Evanio Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 67.949.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Mr. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 juin 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A.

Luxembourg, le 25 juin 2008.  
Luxembourg Corporation Company SA  
*Administrateur-Délégué*  
Par Doeke van der Molen  
*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008095335/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08935. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Viera Invest and Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.985.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 juin 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A.

Luxembourg, le 25 juin 2008.  
Luxembourg Corporation Company SA  
*Administrateur*  
Par Doeke van der Molen  
*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008095341/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08943. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Deep Valley Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.934.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents des son/ses administrateur(s):

Mr. Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A.

Mr. Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 23 juin 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A.

Luxembourg, le 25 juin 2008.  
Luxembourg Corporation Company SA  
*Administrateur*  
Par Doeke van der Molen  
*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008095342/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08940. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Op der Schock, société coopérative, Société Coopérative.**

Siège social: L-8508 Redange-sur-Attert, 34, rue de Reichlange.

R.C.S. Luxembourg B 99.319.

Le bilan, le compte des profits et pertes et le rapport de révision au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24/07/2008.

Pour *OP DER SCHOCK*

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A. R.L.

Signature

Référence de publication: 2008095334/1345/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09886B. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Intranor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.455.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008095330/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10441. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**Movilliat Terrains S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 59.968.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 16.06.08 et de l'Assemblée Générale ordinaire du 30.06.08*

L'Assemblée réunie en date du 30 juin 08, confirme la décision du Conseil d'Administration du 16 juin 08 de remplacer le mandat d'administrateur de Monsieur MOVILLIAT Marc domicilié à B 6717 ATTERT, Impasse du Meunier 194 et décédé le 08 Juin 08, par Monsieur HAUTECOEUR Yvan domicilié à B 6700 TOERNICH, rue d'Udange 37. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

L'Assemblée confirme la composition actuelle du Conseil d'Administration:

*Administrateur et Administrateur-délégué:*

Monsieur Jules MOVILLIAT

domicilié à B 6717 ATTERT, Impasse du Meunier, 192

*Administrateurs:*

Madame Sophie MOVILLIAT

domiciliée à B 6700 ARLON, avenue de Mersch, 101

Monsieur Yvan HAUTECOEUR

domicilié à B 6700 TOERNICH, rue d'Udange 37

*Commissaire aux comptes:*

GUIOT-WILLEMET Marie-Denise

domiciliée prof, à L- 8399 WINDHOF, rue d'Arlon, 4

Ces quatre mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 30 juin 2008.

MOVILLIAT Jules

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2008095358/2105/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.